



Certificate

OEKO-TEX® STANDARD 100

STOF

garantit la certification OEKO-TEX® STANDARD 100
et le droit d'usage de la marque.

CHAMP D'APPLICATION

Tissus imprimés en 100% CO et teints en 100% LI, avec ou sans enduction acrylique pigmentée ou transparente ; tissus teints en pièces et tissés teints en CO/PES, tissés teints en PAN/PES/CO et teints en pièces, tissés teints ou imprimés en 100% PES. Pouvant être matelassés avec des fils de couture et de la ouate PES. Tissus matelassés en 100% PES imprimés par transfert, avec garnissage fibres blanches en PES. Tricots blancs ou teints en 100% PES. Elaborés pour partie à partir de matières déjà certifiées selon OEKO-TEX® STANDARD 100.

CLASSE DE PRODUITS

II (articles en contact direct avec la peau) - Annexe 4



STANDARD
100

CQ 1325/2
IFTH

Ce certificat CQ 1325/2 est valide jusqu'au
31.07.2024 .

DOCUMENTS EN APPUI

- ✓ Rapport de test : 23-01538
- ✓ Déclaration de conformité conforme à EN ISO 17050-1 comme demandé par OEKO-TEX®
- ✓ OEKO-TEX® Conditions Générales (ToU : terms of use)

Richard Martinetti
OEKO-TEX® certification manager

Des informations sur la conformité réglementaire (REACH, SVHC, POP, GB18401 etc.) sont disponibles sur oeko-tex.com/en/faq.

Le certificat est basé sur les méthodes de tests et le cahier des charges de OEKO-TEX STANDARD 100 en vigueur au moment de l'évaluation.

Lyon, 2023-07-25





Certificate

OEKO-TEX® STANDARD 100

STOF

garantit la certification OEKO-TEX® STANDARD 100
et le droit d'usage de la marque.

CHAMP D'APPLICATION

Tissus blancs ou teints en 100% CO (également écrus et teints en fil), CO/PES et 100% PES (également teints en fil), et tissus imprimés en 100% CO, CO/PES, 100% PES et 100% CV. Tricots blancs, teints ou imprimés en 100% CO et blancs en 100% PES, pouvant être contrecollés avec PU, et tricots blancs ou teints en CO/EL (également imprimés) et CO/viscose de bambou. Tricots fourrure blancs en 100% PES. Tricots polaire blancs, teints ou imprimés en 100% PES. Eponges blanches ou teintées en 100% CO, CO/PES et CO/PES/viscose de bambou
Elaborés pour partie à partir de matières déjà certifiées selon OEKO-TEX® STANDARD 100.

CLASSE DE PRODUITS

I (articles pour bébés) - Annexe 4



STANDARD
100

CQ 1325/1
IFTH

Ce certificat CQ 1325/1 est valide jusqu'au
31.07.2024 .

DOCUMENTS EN APPUI

- ✓ Rapport de test : 23-01538
- ✓ Déclaration de conformité conforme à EN ISO 17050-1 comme demandé par OEKO-TEX®
- ✓ OEKO-TEX® Conditions Générales (ToU : terms of use)

Richard Martinetti
OEKO-TEX® certification manager

Des informations sur la conformité réglementaire (REACH, SVHC, POP, GB18401 etc.) sont disponibles sur oeko-tex.com/en/faq.

Le certificat est basé sur les méthodes de tests et le cahier des charges de OEKO-TEX® STANDARD 100 en vigueur au moment de l'évaluation.

Lyon, 2023-07-25

